

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE
MAIRIE DE POMPIGNAN



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE POMPIGNAN

SEANCE DU 2 MAI 2024

Le 2 mai 2024 à 19h00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 26/04/2024 par le Maire, M. Alain BELLOC, s'est réuni à la salle du Conseil Municipal, sous la présidence du Maire.

Présents : M. BELLOC Alain, Mme BERTRAND Chantal, M. BIN Joseph, Mme BLIN Cendrine, Mme CANNES Pascale, M. COLLET Vincent, M. DUMOUTIER John, Mme FABRE Elisabeth, M. FRISA Jean-Luc, Mme RIBES Huguette, M. SEUX Alain, M. VALLIENNE Christophe.

Absents excusés : M. LAMOURY Pascal (pouvoir à M. COLLET Vincent), Mme PALOMBA Laetitia (pouvoir à Mme FABRE Elisabeth), Mme SANTORO Sandrine (pouvoir à Mme BLIN Cendrine).

A été nommée comme **secrétaire de séance** : Mme RIBES Huguette.

2024-032. CONTRAT D'EQUIPEMENT AVEC LE DEPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE
--

Monsieur le Maire présente à l'assemblée les projets qui pourraient être réalisés par la commune de Pompignan ces prochaines années :

	Projets	Coût travaux € HT	Coût maîtrise d'œuvre € HT	Coût d'opération € HT
1	Aménagement de liaisons douces : requalification du chemin de Fallières à Pompignan	771 200,00 €	35 600,00 €	806 800,00 €
2	Aménagement d'une halle	65 101,25 €		65 101,25 €



CONSEIL MUNICIPAL DE POMPIGNAN

Séance du 2 mai 2024

3	Eclairage public	36 969,00 €		36 969,00 €
4	Création d'une aire de repos	135 700,00 €	6 785,00 €	142 485,00 €
5	Création d'une liaison piétonne et cycliste vers les lacs	84 000,00 €	4 200,00 €	88 200,00 €
TOTAL € HT		1 092 970,25 €	46 585,00 €	1 139 555,25 €

L'estimation des travaux globale s'élève à 1 092 970,25 € HT auquel il faut ajouter les honoraires d'architecte pour un montant de 46 585,00 € HT, soit un cout d'opération de 1 139 555,25€ HT.

Monsieur le Maire indique que les finances communales ne pourront supporter à elles seules ce projet. Aussi, Monsieur le Maire propose de solliciter une subvention au taux le plus élevé possible auprès du Département de Tarn-et-Garonne dans le cadre d'un contrat d'équipement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le programme des travaux ci-dessus indiqué.

APPROUVE le coût de l'opération.

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental de Tarn-et-Garonne dans le cadre d'un contrat d'équipement.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte et document conséquence des présentes.

2024-033. RETRAIT DE LA DELIBERATION N°2024-021 DU 15 AVRIL 2024

La présente délibération est retirée de l'ordre du jour.

2024-034. AMENAGEMENT DE LIAISONS DOUCES : REQUALIFICATION DU CHEMIN DE FALLIERES – MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT ET DEMANDE DE SUBVENTION A L'AGENCE DE L'EAU ADOUR GARONNE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet d'aménagement de liaisons douces : requalification du chemin de Fallières.

L'estimation des travaux globale s'élève à 771 200,00 € HT auxquels il faut ajouter les honoraires d'architecte pour un montant de 35 600,00 € HT ainsi que les frais connexes d'un montant de 16 550,00 € HT soit un coût d'opération de 823 350,00 € HT.

Monsieur le Maire indique que ce dossier donnera lieu à une sollicitation aux politiques d'inscription contractuelles du PETR Garonne Quercy Gascogne.

Monsieur le Maire indique que les finances communales ne pourront supporter à elles seules ce projet. Aussi, Monsieur le Maire propose de solliciter une subvention au taux le plus élevé possible auprès :



CONSEIL MUNICIPAL DE POMPIGNAN
Séance du 2 mai 2024

- du Département de Tarn-et-Garonne,
- de la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée,
- de l'Etat au titre de la programmation 2024/2025,
- de l'Agence de l'eau Adour Garonne.

Le plan de financement prévisionnel pourrait être le suivant :

Coût estimatif de l'opération				
Nature des dépenses	Nom du prestataire	Montant (HT)		
Maîtrise d'œuvre				
Honoraires	VALORIS	35 600,00 €		
Études complémentaires / frais annexes				
SPS		2 500,00 €		
Etude de sol		5 000,00 €		
Déplacement réseaux		5 000,00 €		
Géomètre		1 800,00 €		
Relevé Topographique		2 250,00 €		
Sous-total MOE/Études		52 150,00 €		
Travaux ou acquisitions (catégorie A/2 et A/3)				
Travaux		771 200,00 €		
Sous-total travaux ou acquisitions		771 200,00 €		
COÛT TOTAL PRÉVISIONNEL (HT)		823 350,00 €		
Ressources prévisionnelles de l'opération				
Financements	à préciser le cas échéant	Sollicité ou acquis	Montant (HT)	Taux
ETAT		Sollicité	205 837,00 €	25,00%
AGENCE DE L'EAU		Sollicité	113 600,00 €	13,80 %
Conseil régional		Sollicité	60 446,00 €	7,34%
Conseil Départemental	Amendes de police	Sollicité	10 620,00 €	1,29%
Conseil Départemental	Aménagement de village	Sollicité	12 486,00 €	1,52%
Conseil Départemental	OPAA	Sollicité	163 453,00 €	19,85%
Autre collectivité				0,00%
à préciser				0,00%
Sous-total aides publiques		Taux de financement public	566 442,00 €	68,80%
Autres aides non publiques				
à préciser				
Sous-total autres aides non publiques			0,00 €	
Part de la collectivité	Fonds propres		256 908,00 €	
	Emprunt			



CONSEIL MUNICIPAL DE POMPIGNAN

Séance du 2 mai 2024

	Crédit-bail ou autres			
	Recettes générées par le projet			
	Participation du maître d'ouvrage	256 908,00 €	31,20%	
TOTAL RESSOURCES PRÉVISIONNELLES (HT)		823 350,00 €	100,00%	

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le montant prévisionnel indiqué ci-dessus.

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter une subvention au taux le plus élevé possible auprès :

- du Département de Tarn-et-Garonne,
- de la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée,
- de l'Etat au titre de la programmation 2024/2025,
- de l'Agence de l'eau Adour Garonne.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte et document conséquence des présentes.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- Monsieur Vincent COLLET indique qu'il serait bon d'organiser une réunion afin d'échanger sur une éventuelle réfection du terrain de football dont il avait précédemment parlé. Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de fixer une commission le lundi 27 mai à 18 heures 30 dans les locaux du complexe sportif.
- Monsieur le Maire et Monsieur Jean-Luc FRISA indiquent qu'il serait opportun d'informer d'ores et déjà les riverains du chemin de Faillères et de ses périphéries des importants travaux de réaménagement qui devraient commencer à l'automne. Monsieur le Maire soumet un projet de plaquette illustrant les différents aménagements prévus pour les voies et leurs abords, par tronçons, qui pourrait être distribué aux riverains. Sur approbation du Conseil Municipal, Monsieur le Maire indique que ladite plaquette sera distribuée dans les prochains jours.
- Monsieur le Maire fait part de la fête des écoles qui aura lieu le vendredi 21 juin et du prochain Conseil d'Ecole qui se tiendra le mardi 25 juin à 18 heures.
- Madame Huguette RIBES indique que notre commune a été retenue par le service culture de la Communauté de Commune pour une séance de cinéma en plein air. La projection aura lieu le vendredi 5 juillet sur la place Olympe de Gouges. Nous connaissons prochainement le film qui sera projeté.



CONSEIL MUNICIPAL DE POMPIGNAN
Séance du 2 mai 2024

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00.

Le Maire
Alain BELLOC

Le secrétaire de séance
Huguette RIBES

NUMEROS D'ORDRE DES DELIBERATIONS :

2024-032. CONTRAT D'EQUIPEMENT AVEC LE DEPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE

2024-033. RETRAIT DE LA DELIBERATION N°2024-021 DU 15 AVRIL 2024

2024-034. AMENAGEMENT DE LIAISONS DOUCES : REQUALIFICATION DU CHEMIN DE FALLIERES – MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT ET DEMANDE DE SUBVENTION A L'AGENCE DE L'EAU ADOUR GARONNE



040

CONSEIL MUNICIPAL DE POMPIGNAN
Séance du 2 mai 2024

